

Règlement Intérieur

Association FIGHTING SCHOOL Lyon Gerland

40 rue de GERLAND 69007 LYON

Les disciplines pugilistiques (Full contact et kickboxing) demandent discipline, rigueur et maîtrise de soi. Mais également respect. (Respect d'autrui, respect de soi, respect des locaux). Merci de prendre connaissance de notre règlement intérieur pour le bon déroulement des cours.

Article 1 : Tout membre s'engage sur l'honneur à respecter ce règlement qui est affiché à l'entrée de la salle de sport. Il s'engage en particulier à se conformer à toutes les directives spéciales qui pourraient être émises par la ville de Lyon et le 7ème arrondissement.

Article 2 : L'accès à la salle est réservé aux licenciés. Toute personne souhaitant adhérer au club doit s'inscrire (Fiche d'inscription, certificat médical et cotisation). L'inscription est annuelle. Aucun remboursement ne sera possible.

Article 3 : Il est demandé à tout membre de ne pas fumer dans l'enceinte du complexe sportif, d'utiliser des chaussures adaptées à la pratique de sport, de veiller à la propreté des locaux (salle et vestiaires), et d'arriver en état pour la pratique (hygiène de soi et sans avoir consommé ni alcool ni drogue) .

Article 4 : Il est demandé à tout membre de respecter les autres membres de l'association ainsi que les membres d'autres associations ou toute autre personne fréquentant le complexe. Tout comportement agressif, insultant, sexiste ou tout autre comportement jugé non conforme par le bureau du club, entraînera l'exclusion de l'association. Le non-respect des consignes données par les entraîneurs est susceptible d'être sanctionné par l'exclusion temporaire du cours. Si les exclusions ont un caractère répétitif, le bureau se réserve le droit d'exclure le membre définitivement.

Article 5 : L'association demande à ses adhérents de porter une tenue adaptée pour la pratique sportive à chaque entraînement. Pour la sécurité de tous, le port de bijou, de foulard et de bandeau (montre, bracelet, collier, boucles d'oreilles, etc. ...) est interdit.

Article 6 : Durant le cours, le téléphone est interdit (sauf cas d'urgence). Aucune photo du groupe ou de l'entraînement ne peut être prise par les adhérents, hormis sous demande de l'entraîneur ou du staff du club. C'est les seuls à avoir l'autorisation de filmer ou photographier pendant les séances, afin de pouvoir utiliser ces photos/vidéos pour promouvoir l'association. Si un adhérent ne souhaite pas être filmé /photographié, il doit en informer la direction.

Article 7 : L'association décline toute responsabilité pour les accidents survenant dans le complexe en dehors des heures de cours (pour des mesures de sécurité la salle est interdite d'utilisation sans la surveillance de l'entraîneur).

Article 8 : L'association ne peut être tenue responsable des pertes ou vols. Aussi, il vous est demandé de ne pas conserver d'objets de valeur au cours des entraînements.

Article 9 : Les horaires de cours impliquent que les membres soient en tenue et dans la salle au commencement de celui-ci. Tout retard non-justifié ne permettra pas d'accéder au complexe et de ce fait, à la salle d'entraînement.

Article 10 : La libération des locaux doit être effectuée 15 minutes après la fin des cours.

NOTE IMPORTANTE : Les cours dispensés sont importants pour votre progression ou celle de votre enfant, nous vous demandons donc d'être assidu au cours. Nous vous remercions de votre compréhension.

Le Président & le Bureau de l'association Fighting School Lyon Gerland